



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le mardi 13 décembre à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 7 décembre 2022.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Sandrine GOMBERT.

Messieurs, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Salvatore CASTIGLIONE, Jean-Paul COMYN, Jean-François DELATTRE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Alain DUBOIS, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Jean-Marcel GRANDAME, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Monsieur Agostino POPULIN

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Claude RÉGNIEZ donne pouvoir à Madame Annie AVÉ-DELATTRE
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY

Liste des délégués excusés :

Madame Caroline DI CRISTINA
Monsieur Bruno CELLIER
Monsieur Jean-Luc DELANNOY
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Christophe PANNIER
Monsieur Bruno SALIGOT

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES

Secrétaire de séance :

Monsieur Arnaud BAVAY

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2022_12_08

Date de dépôt au Contrôle de Légalité : le 28 décembre 2022

Date de mise en ligne sur le site Internet du SIMOUV : le 3 janvier 2023

Signée par Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV

Objet : Mise à jour du programme d'investissements pour l'exercice 2022

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical référencée n°D2022_03_06 en date du 7 mars 2022, transmise au Contrôle de Légalité le 17 mars 2022 et portant sur le budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical référencée n°D2022_03_07 en date du 7 mars 2022, transmise au Contrôle de Légalité le 17 mars 2022 et portant sur le programme d'investissements au titre de l'exercice 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical référencée n°D2022_12_07 en date du 13 décembre 2022, transmise au Contrôle de Légalité le 28 décembre 2022 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération du 7 mars 2022, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé d'approuver le programme d'investissements pour l'exercice 2022 pour un montant prévisionnel de **11 929 936 € HT**.

Dans ce cadre, conformément à la délibération n°D2022_12_07, il ressort que les dépenses d'investissements pour l'exercice 2022 font l'objet d'une mise à jour selon le tableau suivant :

1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION	Montant PPI (Budget)	DM 1	Consolidé
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	100 000,00	- 12 400,00	87 600,00
DEPOT TRAMWAY DE ST-WAAST			-
ATELIER tram DE ST-WAAST		20 000,00	20 000,00
DEPOT BUS DE ST-SAULVE	655 000,00	387 500,00	1 042 500,00
OUTILLAGES	45 000,00	- 6 075,00	38 925,00
DEPOT BUS DE DENAIN	-	500,00	500,00
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERSAUX	3 500 000,00	182 350,48	3 682 350,48
BATIMENTS	300 000,00	109 700,00	409 700,00
TRANSITION ENERGETIQUE (étude et mise en conformité des bâtiments)	2 625 000,00	39 000,00	2 664 000,00
AGENCE COMMERCIALE DE VALENCIENNES	100 000,00	94 600,00	194 600,00
REFECTION DES STATIONS			-
PANNEAUX		200,00	200,00
TOTAL	7 325 000,00	815 375,48	8 140 375,48
2 GRANDES REVISIONS TRAMWAY	499 936,00		499 936,00
3 RENOUELEMENT PARC AUTOBUS	2 600 000,00	13 000,00	2 613 000,00
TOTAL	2 600 000,00	13 000,00	2 613 000,00
4 INFRASTRUCTURES SECURITE			
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	100 000,00	- 15 200,00	84 800,00
DOSSIER DE SECURITE ACTUALISE	20 000,00	- 20 000,00	-
TOTAL	120 000,00	- 35 200,00	84 800,00
5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS			
MAINTENANCE MATERIELS	3 000,00		3 000,00
MAINTENANCE LOGICIELS	2 000,00	- 1 350,00	650,00
TOTAL	5 000,00	- 1 350,00	3 650,00
6 ETUDES			
MOBILITES	50 000,00	- 50 000,00	-
TOTAL	50 000,00	- 50 000,00	-
7 FICHES ACTION PDU			
AMENAGEMENT CYCLABLE	500 000,00	- 481 000,00	19 000,00
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	80 000,00	- 80 000,00	-
EXPERIMENTER DES AIRES DE COVOITURAGE	450 000,00	- 110 000,00	340 000,00
AMENAGEMENT DES P+R	50 000,00	180 100,00	230 100,00
TOTAL	1 080 000,00	- 490 900,00	589 100,00
8 ETUDES ET SUIVI SCOT	200 000,00	- 146 625,00	53 375,00
9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV	50 000,00	44 300,00	94 300,00
A - Investissements structurels (1+2+4+5+6)	7 999 936,00	728 825,48	8 728 761,48
B - Renouvellement du parc autobus (3)	2 600 000,00	13 000,00	2 613 000,00
C - Investissements au titre des orientations du PDU (7), du SCOT (8) et divers travaux (9)	1 330 000,00	- 593 225,00	736 775,00
A FINANCER A+B+C	11 929 936,00	148 600,48	12 078 536,48

Soit une évolution du programme d'investissements pour l'exercice 2022 de + 148 600,48 € HT, conduisant à un montant global de ce dernier de **12 078 536,48 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du programme d'investissements au titre de l'exercice 2022, soit un montant de ce dernier fixé à **12 078 536,48 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical d'approuver la mise à jour du programme d'investissements au titre de l'exercice 2022, soit un montant de ce dernier fixé à 12 078 536,48 € HT.

Fait et délibéré en séance

Le 13 décembre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV

Guy MARCHANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr